

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 5 MARS 2020**

**Salle polyvalente Michel Dinet – Place François Mitterrand**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 25**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

**Conseillers absents - excusés : Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Jean-Claude BOULY**

**Procurations :** Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA  
Philippe ROLIN procuration à Jean-Pierre ROUILLON

**Votants : 27**

**Secrétaire de séance :** Catherine CHOTEAU-LESNES

**Date convocation :** 28 février 2020

**N°2020-008**

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire**  
**Périmètre 2014 – 4-4bis rue Sadi Carnot**

**Rubrique : 7.5.2**

**Rapporteuse : Elisabeth LETONDOR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire de la rue Sadi Carnot, une partie de la rue de Jéricho et les numéros 2 et 4 de la rue Maurice Barrès, par délibération du 11 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par la société HOMNIS GESTION (syndic), pour un immeuble sis 4-4bis rue Sadi Carnot.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 13 février 2020 émet un avis favorable sous réserves que :

- Les 2 cheminées visibles depuis le domaine public soient traitées à l'identique des façades ;
- Les boîtes aux lettres du N°4 bis soient repeintes dans le même ton que la façade.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit : 3 200 euros – correspondant à 1 600 euros pour la façade rue Carnot et 1 600 euros pour le pignon sur le square Waldstetten (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 30 923,21 euros, prime plafonnée à 1 600 euros par façade en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 4-4bis rue Sadi Carnot à la société HOMNIS GESTION (syndic), pour le montant sus indiqué, après levée des réserves.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2020 de la commune.



Le Maire,

Bertrand KLING